

DECLARATION PREALABLE A L'ORGANISATION D'UN RASSEMBLEMENT D'ANIMAUX

A adresser à la Direction Départementale de la Protection des Populations de

.....
Trente jours au moins avant la date de manifestation.

Nature du rassemblement (ex. : concours, foires, épreuves sportives, expositions, etc) :

.....
.....

Je soussigné (nom et adresse de l'organisateur) :

.....
.....

déclare organiser un rassemblement d'animaux avec / sans (Sélectionner la mention utile) vente du

...../...../..... au/...../.....

À (adresse du lieu du rassemblement et le cas échéant nom de l'établissement et/ou de l'enseigne) :

.....
.....
.....

Le vétérinaire sanitaire désigné pour le contrôle sanitaire des animaux à l'introduction sera le Docteur

..... vétérinaire sanitaire à :

Je m'engage:

- à faire respecter les décisions du vétérinaire sanitaire ;
- à régler le vétérinaire chargé des contrôles sanitaires et d'identité exigés par la réglementation.

Le **tableau** ci-dessous vise à faire connaître, à la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), **les espèces présentées** lors de la manifestation ainsi que le **nombre d'animaux pour chacune de ses espèces**. Il vous renseigne par ailleurs sur les **pièces à faire parvenir à la DDPP en même temps** que cette déclaration. Dans **tous les cas**, votre dossier de demande devra comporter la **description des conditions**

d'hébergement et d'entretien des animaux (plan, points d'eau, infirmerie et isolement prévu pour les animaux malades ou blessés).

	Espèces concernées (entourez « oui » ou « non » pour indiquer la présence ou l'absence d'une espèce)		Nombre par espèce	Pièces supplémentaires à ajouter à la déclaration
	Oui	Non		
Animaux de rente				
	Bovins	Oui - Non		
	Ovins	Oui - Non		
	Caprins	Oui - Non		
	Volailles	Oui - Non		
	Autres (à préciser) :	Oui - Non		
Animaux de compagnie d'espèces domestiques	Chiens	Oui - Non		<ul style="list-style-type: none"> - Une copie du certificat de capacité de la (des) personne(s) titulaire(s) pour toute activité mentionnée à l'article L.214-6 IV du code rural (CRPM) ; - Un engagement de l'organisateur à tenir à jour un registre d'entrée et sortie des animaux et, le cas échéant ; - Une lettre d'engagement à délivrer en cas de cession les documents prévus à l'article L.214-8 du CRPM.
	Chats	Oui - Non		
	Autres (à préciser) :	Oui - Non		
	Oui - Non		
Animaux d'espèces non domestiques	Autres (à préciser) :	Oui - Non		<ul style="list-style-type: none"> - Une copie du certificat de capacité de la(des) personne(s) titulaire(s) pour toute activité mentionnée à l'article L.214-6 IV du CRPM.
	Oui - Non		
	Oui - Non		

(Suite sur papier libre en l'absence de place)

Qu'est-ce qu'une espèce domestique ?

A le
Organisateur

A le
Vétérinaire sanitaire

(Signature)

(Signature)

A adresser à la Direction Départementale de la Protection des Populations de

Trente jours au moins avant la date de manifestation.

RECEPISSE DE DECLARATION(*) - Cadre réservé à l'administration de la DDPP

Je soussigné, le directeur départemental de la protection des populations, accuse réception de la présente déclaration.

Fait à le

(*) Pour les rassemblements de volailles et autres oiseaux, un arrêté préfectoral précisant les conditions sanitaires sera transmis à l'organisateur.